



SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES

FORMATION FORMATION INITIALE DES MEMBRES DU CSE

DEVENEZ EXPERT EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL : FORMATION ESSENTIELLE POUR LES MEMBRES DU CSE

RÉFÉRENCE : PS02013

★★★★★ 4.5/5

VERSION 1 (MÀJ) : 28.01.2025)

1. Définition des besoins

2. Évaluation des connaissances

3. Formation

4. Test et validation des acquis

À la recherche d'une formation **Formation Initiale des Membres du CSE** pour booster vos compétences ?

STAGEUP met à votre disposition toute son expertise technique et pédagogique qui vous permettra d'atteindre vos objectifs.

Que vous soyez une entreprise ou un institutionnel, la formation **Formation Initiale des Membres du CSE** est assurée par nos formateurs sélectionnés pour leurs compétences reconnues (certification....) et leurs qualités relationnelles.

Quelque soit le niveau des stagiaires, un suivi pédagogique est assuré avant, pendant et après la formation, de manière à constater les acquis et ainsi permettre une mise en œuvre rapide dans un contexte professionnel.

Vous souhaitez organiser votre formation **Formation Initiale des Membres du CSE** facilement et de manière personnalisée ? Optez pour une solution en intra, ou participez à une de nos sessions collectives (inter), dans la limite des places disponibles.

Participez à la formation **Formation Initiale des Membres du CSE** à Paris, Lille, Marseille, Lyon, Bordeaux, Toulouse, Strasbourg, Nantes, Montpellier, Rennes, Grenoble, Angers, Clermont-Ferrand, Nancy.

Public

Membres titulaires et suppléants de la délégation du personnel au Comité Social et Économique (CSE). Membres de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT).

Prérequis

Aucun prérequis spécifique n'est nécessaire pour suivre cette formation

Objectifs du stage

L'objectif de la formation

"Formation Initiale des Membres du CSE" est de :

- permettre aux membres du CSE et de la CSSCT d'acquérir les compétences nécessaires pour identifier, analyser et prévenir les risques professionnels, tout en assurant la sécurité et la santé des salariés au sein de l'entreprise.

Durée

5 jours

Pédagogie

METHODE PEDAGOGIQUE :

Formateur en prévention des risques professionnel habilité

Intervenant en Prévention des

Risques Professionnels (IPRP) par la DIRECTE. Analyse de cas concrets et d'exposés. Alternance de

présentations théoriques et mises en pratique au travers de

présentations de projets. Apports théoriques (ordinateur, diaporama, vidéo,...). Vidéo projecteur, photos,

diaporama et film . Méthode

pédagogique participative. Divers supports de cours. METHODE

D'EVALUATION : Test de niveau

(QCM) effectué en début et en fin de formation de manière à mesurer

la progression de l'apprenant et de valider ses acquis. Quizz

intermédiaires à l'oral tout au long

du parcours. SANCTION :

Attestation de formation.

Formation théorique et pratique.

CONTENU DU PROGRAMME

Le Code du travail impose à l'employeur la mise en place d'un Comité Social et Économique (CSE) dans les entreprises d'au moins 11 salariés, avec pour mission de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail. Le CSE doit être impliqué dans la prévention des risques professionnels et la gestion des situations liées à la sécurité et à la santé des travailleurs.

La formation **"Formation Initiale des Membres du CSE"** vous permettra de comprendre et de maîtriser les responsabilités du CSE en matière de santé et de sécurité. Vous apprendrez à mettre en place des actions de prévention, à identifier et évaluer les risques professionnels, et à travailler en collaboration avec les autres acteurs de l'entreprise pour améliorer les conditions de travail. Cette formation vous fournira les outils nécessaires pour mener des inspections, participer activement aux enquêtes sur les accidents du travail et assurer la conformité des pratiques aux exigences légales.

PROGRAMME DE LA FORMATION

JOUR 1 : INTRODUCTION AU CSE ET SES MISSIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ ET SÉCURITÉ

- ▶ Présentation du rôle, des missions et des attributions du CSE
- ▶ Composition et fonctionnement du CSE : titulaires, suppléants et membres de la CSSCT
- ▶ Le mandat des élus et les obligations légales
- ▶ Les réunions du CSE : organisation, ordre du jour, compte-rendu

JOUR 2 : PRINCIPES DE PRÉVENTION ET IDENTIFICATION DES RISQUES

- ▶ Les principes généraux de prévention des risques professionnels
- ▶ Identification des risques : physiques, chimiques, psychosociaux, organisationnels (stress, surcharge de travail, etc.)
- ▶ Méthodes d'évaluation des risques : check-list, hiérarchisation des priorités
- ▶ Introduction au Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) et au rôle du CSE dans son élaboration et sa mise à jour

JOUR 3 : LE RÔLE DU CSE DANS LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

- ▶ Les attributions du CSE en matière de santé, sécurité et conditions de travail, et la formation obligatoire des membres du CSE
- ▶ Consultations obligatoires du CSE et droits d'information et de consultation
- ▶ Inspections des locaux et postes de travail : objectifs, fréquence, suivi
- ▶ Le droit d'alerte et le droit de retrait en cas de danger grave et imminent

JOUR 4 : ACTIONS DE PRÉVENTION ET GESTION DES RISQUES

- ▶ Mise en œuvre des actions de prévention : techniques et méthodes
- ▶ Analyse des risques professionnels spécifiques : TMS, risques chimiques, psychiques, etc.
- ▶ Étude de cas pratiques : identification des risques et proposition de mesures de prévention
- ▶ Introduction à l'enquête après un accident du travail : méthode d'analyse des causes profondes et actions correctives

JOUR 5 : MISE EN PRATIQUE ET ÉVALUATION DES CONNAISSANCES

- ▶ Conduite d'une visite d'inspection : repérage des risques et rédaction de compte-rendu
- ▶ Exercice pratique sur l'élaboration du PAPRIACT (Plan d'Action pour la Prévention des Risques Professionnels) : identification des risques et élaboration de mesures préventives
- ▶ Quizz final pour évaluer les acquis et valider les compétences en matière de prévention des risques professionnels
- ▶ Synthèse de la formation et remise de l'attestation de formation

FIN DE FORMATION

- ▶ Conclusions.
- ▶ Test de niveau et correction.

Parler à un conseiller formation

☎ 01.47.23.79.72

- ▶ Évaluation qualitative.
- ▶ Validation des acquis.
- ▶ Remise de l'attestation de formation.
- ▶ Remise d'un support de cours et documents annexes.

Votre formateur **Formation Initiale des Membres du CSE**

Des experts à votre service

Fort d'une expérience opérationnelle en projet, votre formateur a été sélectionné par nos services pédagogiques tant pour son expertise que pour ses qualités pédagogiques et sa volonté de transmettre son savoir-faire.

Comment financer la formation **Formation Initiale des Membres du CSE** ?

OPCO, POLE EMPLOI, CPF...

En tant qu'organisme de formation s'adressant principalement aux professionnels, nous vous conseillons et nous vous accompagnons dans vos démarches pour la prise en charge en tout ou partie de votre formation .

Nos principaux partenaires sont les OPCO tels que par exemple :

- ▶ [opco.ep](#) pour les salariés d'agences d'architecture.
- ▶ [atlas](#) pour les bureaux d'études et économistes de la construction.
- ▶ [fif.pl](#) pour les dirigeants non salariés en profession libérale.
- ▶ [afdass](#) pour les salariés d'agences de communication, spectacle, production...

Un chiffrage ainsi que les possibilités de financements selon votre opco vous seront adressés par un de nos conseillers en formation.

Les avantages du **présentiel** :

Déplacement dans vos locaux et partout en France. La formation peut soit se dérouler dans une pièce dédiée soit dans la pièce principale de votre entreprise si sa configuration le permet.

- ▶ meilleure relationnel avec le formateur.
- ▶ meilleure assiduité.
- ▶ temps de formation concentré sur une période donnée.
- ▶ possibilité de former plusieurs personnes simultanément et de manière plus efficace.

Le présentiel permet également plus de proximité avec le formateur et par conséquent un meilleur relationnel. Les échanges entre les participants sont aussi plus réguliers et plus décontractés.

Formation **Formation Initiale des Membres du CSE** dans vos locaux ou en ligne

Quel format choisir ?

Ces deux formats de formation offrent chacun leurs intérêts pratiques. Chaque participant ayant ses préférences et ses contraintes en matière d'organisation, nous vous garantissons une formation réussie que ce soit en présentiel ou en distanciel.

Ils nous ont fait confiance pour leur formation :

[Voir un échantillon de quelques clients](#)

Nos formations sont réalisables partout en France, à domicile ou sur le lieu de travail.

Formation Paris, Lyon, Marseille, Lille, Nice, Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Strasbourg...

Prise en charge par votre OPCO (Atlas, Opco EP, AKto, Afdas, FIF PL...)

Les avantages du **distanciel** :

Il est important d'être équipé du matériel nécessaire à savoir : poste informatique équipé, connexion internet fibre, webcam, micro et casque audio.

Un lien de réunion type Zoom ou Teams sera fourni aux stagiaires directement par le formateur.

- ▶ possibilité d'espacer les séances.
- ▶ nombre de participants plus limité.
- ▶ réduction des frais de déplacement.

Le distanciel permet aussi de participer depuis n'importe quel endroit, favorisant ainsi une meilleure gestion du temps et des contraintes personnelles. Les interactions peuvent se faire à travers divers outils collaboratifs, rendant les échanges dynamiques et interactifs.



Centre de formation STAGE'UP

Siège social : 23 rue Antigna 45000 ORLEANS

Siège commercial : 14 rue d'Amsterdam 750009 PARIS

Siret : 488 346 610 000 30 APE : 8559A N°Existence : 24 45 02361 45

email : contact@stageup.fr

01 47 23 79 72



formation dispensée
PARTOUT EN FRANCE



formation éligible
PLAN DE FORMATION